



11 avril 2024

## Rapport IGAS sur la participation dans les politiques de solidarité : la FESP confortée dans sa proposition d'une convention citoyenne sur le Grand âge

La Fédération du Service aux Particuliers salue les recommandations issues du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur « la participation citoyenne dans les politiques de solidarité ». Celles-ci confortent l'initiative portée par la FESP d'organiser une convention citoyenne sur le Grand âge. Elle serait l'occasion d'avoir un réel débat de société sur ce défi majeur qui touche l'ensemble des Français.

L'IGAS propose de renforcer, par une série de mesures concrètes, la participation des citoyens dans l'élaboration et l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté, l'accompagnement du handicap et du Grand âge. Autant de pistes essentielles pour démocratiser l'approche de ces enjeux cruciaux qui entrent en résonance avec la volonté de la FESP de **remettre les citoyens au cœur du débat sur la transition démographique via l'organisation d'une convention citoyenne** sur le Grand âge.

Cette convergence de points de vue confirme le **bien-fondé d'une démarche inclusive et participative pour le secteur Grand âge**. Si la prise de conscience est unanime, force est de constater que le pays n'est pas « en ordre de marche » pour réellement bâtir la société du « bien vieillir ».

Une convention citoyenne permettrait ainsi de dépasser les blocages en apportant une dimension collective et transversale au débat, tout en étant plus ambitieuse que le CNR « Bien vieillir » dont l'impact est resté faible. Enfin, elle permettrait de **sonder en profondeur les attentes de la société française et d'explorer des voies de financement viables**, impliquant l'engagement financier de tous les acteurs concernés.

**Contact presse** : David Buzonie – 06 88 23 17 38 – [david.buzonie@vae-solis.com](mailto:david.buzonie@vae-solis.com)

### À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.